

Image not found or type unknown



Contact de l'employeur pendant un congés sans solde

Par **moi86180**, le **06/02/2010** à **00:56**

Bonjour, rnactuellement en congés sans solde, mon empleuyr a t il le droit : rn- de ne pas me verser une prime de fin d'année que les autres ont eu (je suis en congés sans solde depuis le 9novembre 2009, et n'ai pas eu ma prime alors que mes collègues l'ont eu)rn- de me convoquer à un conseil d'administration?rn- me convoquer à un entretien pour me demander de signer un avenant à mon contrat de travail rnrnmerci de votre réponse